

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 11 avril 2019 allouant un complément de rémunération à M. Emmanuel Marcovitch au titre de l'intérim des fonctions de président de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP)

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu le décret du 7 novembre 2018 portant nomination de M. Chris Dercon en qualité de président de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP) à compter du 1^{er} janvier 2019;

Vu la décision du 5 juillet 2018 portant nomination de M. Emmanuel Marcovitch en qualité de président par intérim de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP),

Décident:

Article 1^{er}

Au titre de l'intérim des fonctions de président exercées du 5 juillet 2018 au 31 décembre 2018, il est alloué à M. Emmanuel Marcovitch un complément de rémunération d'un montant brut de 6 000 €.

Article 2

Le président de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP) est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 avril 2019.

Le ministre de l'économie et des finances,
BRUNO LE MAIRE

Le ministre de l'action et des comptes publics,
GÉRALD DARMANIN